

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A L'EPARGNE (GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
Tél. : +226 50 31 47 83/+226 50 30 64 73
E-mail : graine.sarl@gmail.com
Site web : www.graine.bf

-----o-----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

(Version définitive)

RC : 2005M246
IFU : 00005982H

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fisonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Juin 2014

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES	3
II.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012	27
II.1.	Présentation de GRAINE - SARL	28
II.2.	Notes sur les principes comptables	29
II.3.	Notes sur les comptes	30
III.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, EXERCICE 2013.....	31

I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 04/06/2014

N/R : 091/14/CD/PS/FS/YM

A

Mesdames et Messieurs les
Administrateurs du Groupe
d'Accompagnement à
l'Investissement et à l'Épargne
(GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
BURKINA FASO

**Objet : rapport général du
Commissariat aux comptes,
exercice clos au 31/12/2013**

Mesdames et Messieurs,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par lettre n° 085/2014/GRAINE/SD/OIC en date du 24/04/2014 du Président de l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers du Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Épargne (GRAINE - SARL), relatifs à ses activités pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et ce conformément à l'article 715 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Les états financiers 2013 sur lesquels ont porté nos contrôles présentent les principales caractéristiques suivantes :

Libellés	Montants (FCFA)
Total du bilan	3 413 285 210
Capitaux propres	1 843 093 254
Résultat net	-115 025 314
Chiffre d'affaires	471 948 913

La responsabilité des Administrateurs est d'effectuer l'arrêté des comptes conformément aux dispositions de l'OHADA, aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et aux directives du Ministère des Finances.

La préparation de ces états comprenant le bilan, le compte de résultat, les soldes intermédiaires de gestion, les encours des prêts aux dirigeants, la liste des débiteurs les plus importants, l'état des crédits en souffrance, les ratios prudentiels... relèvent de la responsabilité de la gérance de GRAINE-SARL.

Expertise comptable - Audit - Diagnostic - Commissariat aux Comptes
Assistance Comptable, Juridique, Financière et Informatique
Assistance aux Entreprises, Projets, Associations et ONG - Formations
Développement Institutionnel et Participatif

RC: 2005M246
FU: 00005982H
Baskuy Sud

11 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél: (226) 50 31 42 48
Fax: (226) 50 31 78 92

Email
niza@fisnet.bf

Cpte BOA
01289830016

2. Notre responsabilité est, sur la base de notre contrôle des comptes, d'exprimer une opinion sur ces états financiers. Notre examen a été effectué conformément aux normes de contrôle généralement admises au plan international notamment les normes International Standards on Auditing (normes ISA) de l'International Federation of Accountants (IFAC) et aux textes réglementant les Systèmes Financiers Décentralisés dans l'espace UEMOA. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un contrôle comptable consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers 2013 des constatations et observations exposées au paragraphe I.1 notamment :

- la mise en application non suffisante des recommandations contenues dans le rapport du Commissariat aux comptes, exercice 2012 et issues des différents rapports 2010-2012 des contrôleurs internes ;
- l'activité de contrôle interne plus curatif que préventif, ne permettant pas d'anticiper sur certains évènements ;
- l'insuffisance des contrôles ;
- les détournements [deux (2) à Bogandé] ;
- les braquages opérés au niveau de l'Agence de Bogandé ;
- la non concordance, sauf en fin de crédit, entre les états ADBanking et les états au niveau des points de service ;
- plusieurs erreurs commises et corrigées ;
- les suspens de longue date au niveau des états de rapprochement bancaire au niveau du siège et de l'agence de Boromo (apurés partiellement) ;
- les suspens des employés débiteurs dans les agences de Boromo et Bogandé ;

ces derniers présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de GRAINE-SARL au 31/12/2013 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables spécifiques des Systèmes Financiers Décentralisés.

Le Commissaire aux Comptes



I.1. DILIGENCES, CONSTATS ET OBSERVATIONS

4. Nos diligences ont porté sur :

- le point sur la mise en œuvre des recommandations du Commissariat aux comptes de l'exercice 2012 ;
- l'évaluation du contrôle interne ;
- le fonctionnement des organes sociaux ;
- la réglementation prudentielle.

I.1.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2012

i) Travaux effectués

5. Nous avons vérifié la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de Commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2012 (recommandations de 2012 non mises en application en 2013).

ii) Constats et observations

⇒ **Communes au Siège et aux deux (2) Agences**

6. Sur huit (8) recommandations relatives à l'organisation et à la tenue de la comptabilité, à la gestion des crédits, des tiers et à la trésorerie :

- deux (2) ont été exécutées,
- six (6) ont été partiellement exécutées.

Ce qui est insuffisant.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
6.1. Consolider d'abord les acquis avant de proposer de nouveaux produits et ouvrir d'autres points de services.	Recommandation partiellement exécutée. Les opérations de consolidation des anciens produits sont toujours en cours.	
6.2. Accélérer le processus de paramétrage du logiciel afin d'éviter des erreurs dans l'avenir.	Recommandation partiellement exécutée. Plusieurs erreurs commises et corrigées ont été relevées.	<i>Le processus de paramétrage du logiciel suit son cours. Nous avons bénéficié d'une version plus récente la 3.4, ce qui a pris en compte un certain nombre d'erreurs. Cependant, il faut préciser que l'adaptation totale du logiciel aux besoins de GRAINE SARL est en cours ; les besoins d'amélioration sont identifiés et</i>

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
		<i>communiqués au concepteur de l'outil qui travaille avec des développeurs pour nous proposer des solutions.</i>
<p>6.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les méthodes de renseignements sur les clients et analyser les garanties et cautions afin de limiter les risques de non recouvrements. • Renforcer le Service Exploitation dans son encadrement du crédit, voire créer un Service du Contentieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation exécutée d'une manière générale • Recommandation partiellement exécutée. A Bogandé, un comité a été mis en place pour le recouvrement des impayés. 	<i>Pour les actions de recouvrement, chaque entité a procédé à la mise en place d'un comité de recouvrement courant 2014; il reste cependant l'opérationnalisation de ces dits comités.</i>
6.4. Prendre des mesures pour prévenir les risques au lieu d'être plus curatif que préventif.	Recommandation partiellement exécutée. Quelques missions d'audit ont permis de détecter des détournements à l'Agence de Bogandé, mais elles restent insuffisantes.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>
6.5. Matérialiser la mise en concurrence des fournisseurs par un PV de cotation (PV de sélection)	Recommandation exécutée.	
6.6. Analyser les suspens dans les rapprochements bancaires en vue de décisions idoines.	Recommandation partiellement exécutée. Il y a toujours beaucoup de suspens dans les états de rapprochement de l'Agence de Boromo.	<i>Des mesures ont été prises afin d'apurer les suspens en 2014. Un délai de trois (03) mois a été accordé au service comptabilité pour apurer tous suspens de plus de trois (03) mois constatés dans les conciliations.</i>
6.7. Analyser et apurer en perte ou en produit exceptionnel les suspens d'une durée de plus de trois mois.	Recommandation partiellement exécutée. Les employés débiteurs de Bogandé traînent toujours des suspens.	<i>Des mesures ont été prises afin d'apurer les suspens en 2014. Un délai de trois (03) mois a été accordé au service comptabilité pour apurer tous suspens de plus de trois (03) mois constatés dans les conciliations.</i>

⇒ **Propres au Siège**

7. Sur dix (10) recommandations :

- neuf (9) ont été exécutées,
- une (1) a été partiellement exécutée.

Ce qui est positivement appréciable.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée
7.1. Indiquer à chaque fois le libellé de l'opération au niveau de fiche de	Recommandation exécutée.	

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	<i>Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée</i>
saisie « remarque ».		
7.2. Effectuer selon la législation en vigueur et reverser intégralement aux services des impôts les retenues à la source sur les prestataires de services et de travaux.	Recommandation exécutée.	
7.3. Joindre systématiquement l'attestation et la quittance de règlement de la retenue à la source à la pièce justificative y relative.	Recommandation exécutée.	
7.4. Etablir les états de rapprochement bancaire en bonne et due forme afin de permettre des analyses pertinentes.	Recommandation exécutée.	
7.5. Régulariser les agios/frais bancaires dans le mois suivant l'état de rapprochement auquel il se rapporte.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Le retard accusé dans la saisie des données financières justifie le niveau d'exécution de cette recommandation. Des mesures ont été prises pour palier à ces insuffisances à savoir la clôture mensuelle des bases de données ; ce qui oblige les opérateurs à se mettre à jour sans conditions et à déposer au plus tard le 05 de chaque mois échu un rapport financier dans lequel fait parti de l'état de conciliation des comptes bancaires et ou de trésorerie.</i>
7.6. Approvisionner la caisse en bonne et due forme avant d'effectuer les règlements en respect des procédures en matière d'achats en espèces.	Recommandation exécutée.	
7.7. Compléter les informations demandées suite aux contrôles de l'Auditeur Interne.	Recommandation exécutée d'une manière générale.	
7.8. Etablir des fiches de décompte pour les factures à règlements multiples qui rappellent le n° du contrat, la date, le montant total des travaux, les dates, les montants et les références dans la comptabilité des règlements précédents pour un suivi efficient des règlements des décomptes.	Recommandation exécutée.	
7.9. Signaler les annulations d'écritures comptables au niveau de l'enregistrement à annuler.	Recommandation exécutée.	
7.10. Comptabiliser les opérations de crédits au niveau du compte bancaire approprié.	Recommandation exécutée.	

⇒ Propres à l'Agence de Boromo

8. Sur trois (3) recommandations :

- deux (2) ont été exécutées,
- une (1) n'a pas été exécutée.

Ce qui est positivement appréciable n'eut été les multiples faiblesses relevées au cours de la période contrôlée.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour la recommandation non exécutée.
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité		
8.1. Les suspens doivent être analysés, justifiés puis apurés.	Recommandation exécutée.	
8.2. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas enregistrées au compte guichet mais plutôt sur le compte Caisse menues dépenses.	Recommandation non exécutée.	<i>La séparation du guichet et de la caisse menues dépenses est en projet et doit être effectif en 2014.</i>
B] Au niveau de la gestion des crédits		
8.3. Les informations de comparaison fournies dans le rapport global d'activité soient justes afin d'éviter le risque de donner une image trompeuse de l'évolution des activités.	Recommandation exécutée.	

⇒ Propres à l'Agence de Bogandé

9. Sur cinq (5) recommandations :

- deux (2) ont été exécutées,
- deux (2) ont été partiellement exécutées,
- une (1) n'a pas été exécutée.

Ce qui est moyen.

Recommandations au 31/12/2012	Point de la mise en œuvre au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées
A] Au niveau de la sécurité		
9.1. * Accélérer le processus d'informatisation des points de services afin de permettre aux clientes et aux agents de crédits de faire directement leurs opérations au niveau des guichets de ces points de services. * Eviter les sorties nocturnes.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>
9.2. • Veiller à établir un rapport clair dans le cadre des détournements.	• Recommandation exécutée	

Recommandations au 31/12/2012	Point de la mise en œuvre au 31/12/2013	<i>Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le contrôle hiérarchique. Les Responsables de points de Service (RSP) doivent vérifier journalièrement les récupérations faites par les Agents de Crédit (AC). 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation partiellement exécutée. 	
B] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité		
9.3. Elaborer des rapports périodiques et faire la synthèse à la fin de l'exercice.	Recommandation exécutée.	
9.4. Veiller à élaborer un chronogramme pour la mise en œuvre des recommandations.	Recommandation non exécutée.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>

